

L'AFFAIRE POPIELUSZKO OU L'HISTOIRE D'UN AVEU POLITIQUE SINGULIER

JOANNA TEKLIK
Université Adam Mickiewicz
joanna.teklik@amu.edu.pl

À la veille de la béatification du Père Jerzy Popieluszko, on évoque à nouveau la figure de ce prêtre assassiné¹, devenu un des symboles de la résistance polonaise au régime soviétique. Aujourd'hui encore, le cas de ce dernier est représentatif de l'action anticommuniste des ecclésiastiques dans les années 1980. Mais l'affaire Popieluszko n'est pas la seule histoire d'un martyr prêchant courageusement la dignité de l'homme et l'amour pour la patrie, attirant par ailleurs une foule de fidèles durant ses homélies. Elle est également l'expression des relations particulièrement difficiles et tendues entre l'État et l'Église au moment où émerge l'idée de la future démocratie. Car en 1985, année du procès de Torun intenté aux assassins du Père Popieluszko dans la Pologne post-Solidarnosc, le pouvoir n'a plus pour objectif de se blanchir lui-même pour neutraliser toute opposition au sein et à l'extérieur du Parti. En effet, on est loin de l'époque stalinienne où les procès étaient perçus comme un règlement de compte au sein de l'appareil, où « les aveux légitimaient l'ensemble de l'opération, et toute rétraction des accusés se réglait le temps d'une courte suspension d'audience². » En revanche, au cœur de ces années 1980, la société polonaise tente de rompre (certes, pas à pas) avec la mentalité et les comportements propres au système soviétique et elle commence à ressentir le cadre du procès comme un espace ouvert où se joue un conflit fondamental avec le pouvoir. Ce n'est donc plus la peur ou la terreur que l'on cherche à instaurer ou renforcer par le procès ; il s'agit plutôt d'éviter la terreur pour ne pas discréditer le pouvoir. La peur est désamorcée tandis que la terreur occulte est condamnée³.

C'est dans ce contexte particulier que les autorités polonaises mettent en scène un spectacle qui a pour objectif d'apaiser les rumeurs dues à l'enlèvement et l'assassinat du Père Jerzy. Toutefois, elles semblent négliger aussi que les acteurs qu'elles choisissent et les rôles qu'elles leur attribuent ne peuvent masquer leurs propres responsabilités à l'égard du crime. Ainsi le procès de Torun montre-t-il comment le pouvoir s'est tendu un piège à lui-même, fondé sur un scénario inventé de toutes pièces. Plus précisément, les accusés qui passent aux aveux dénoncent les rouages de l'univers de la police secrète polonaise (SB) tout en accusant la victime – le Père Popieluszko –, et par là même, l'Église toute entière. Mais la singularité de cet aveu réside, en cours de procès, dans le travail effectué par les censeurs. La lecture du compte rendu ainsi que celle des passages censurés mettent à jour une mine de renseignements sur les effets pervers produits par le jeu théâtral orchestré par le pouvoir et dont l'objectif s'est révélé systématique : cacher la vérité et préserver l'image de marque de la police, en écartant tout ce qui pourrait porter atteinte à la stabilité institutionnelle du ministère de l'Intérieur et de ses fonctionnaires.

Afin de mieux saisir la spécificité et l'articulation singulière de l'aveu en question, nous reviendrons sur les circonstances de la mort tragique du Père Jerzy Popieluszko ainsi que sur les événements ayant précédé son enlèvement. Le rappel de sa biographie servira à établir la chronologie des faits et à retracer le contexte du crime. Une présentation de l'enquête, placée sous le signe de faux aveux fabriqués et de dépositions des témoins influencés, nous conduira au procès lui-même. L'analyse du déroulement de ce dernier permettra d'apporter un autre éclairage sur l'évolution des aveux qui s'y font entendre : de l'aveu apparent, on passe à un faux aveu pour en venir à un non-aveu qui, paradoxalement, s'avère en fin de compte et à la lumière des preuves dont nous disposons aujourd'hui, un aveu politique par excellence.

JERZY POPIELUSZKO, LA BÊTE NOIRE DU SERVICE DE SÉCURITÉ⁴

Né le 14 septembre 1947 dans le village d'Okopy (voïévodie de Bialystok, nord-ouest de la Pologne), Jerzy Popieluszko est l'avant-dernier d'une fratrie de cinq enfants dont les parents tiennent une exploitation agricole. Après avoir terminé ses études secondaires et obtenu son bac en 1965, il décide d'entrer au Grand Séminaire de Varsovie où il effectue des études de philosophie et de théologie pendant six ans. En deuxième année, il est appelé à faire son service militaire. Il se montre alors très ferme en matière religieuse et ne renonce pas à ses convictions en dépit des efforts

engagés par les autorités militaires⁵. Mais c'est également le moment où son état de santé se détériore et nécessite des soins particuliers après son retour au séminaire⁶. Le 28 mai 1972, il est ordonné prêtre par le cardinal Wyszynski, Primat de Pologne. D'abord, il exerce son ministère dans des paroisses près de Varsovie et, à partir du 20 mai 1980, il commence à travailler à Saint Stanislaw Kostka (Varsovie) où il est responsable de la pastorale de la santé, tout en soutenant, de plus en plus activement, la pastorale des travailleurs (Solidarnosc, en particulier). Il se fait connaître pour ses homélies à la patrie. En outre, il prêche partout où il est invité et on l'enregistre sur des cassettes audio qui circulent de paroisse en paroisse, dans toute la Pologne⁷.

Le vendredi 19 octobre 1984, le Père Popieluszko est à Bydgoszcz ; vers 21 h 30, il repart pour Varsovie en compagnie de son chauffeur de confiance, Waldemar Chrostowski. Jusqu'à la limite de la ville, les deux hommes sont accompagnés par la voiture du curé de Bydgoszcz. Ensuite, une voiture les prend en chasse, les aveugle de ses phares, les dépasse et les arrête. Le chauffeur est menotté, le Père Jerzy roué de coups jusqu'à ce qu'il perde conscience. Attaché et bâillonné, il est jeté dans le coffre du véhicule. Le chauffeur réussit à sauter hors de la voiture. Et comme le prêtre montre encore des signes de vie, on le frappe à nouveau, on entoure son cou d'une corde et on lui lie les pieds. Enfin, on le jette dans les eaux de la Vistule, à hauteur du barrage de Wloclawek.

Le lendemain, suite au témoignage de son chauffeur qui a miraculeusement échappé à ses ravisseurs, un communiqué officiel annonce son enlèvement. Pendant plusieurs jours, les Polonais attendent de ses nouvelles, attristés et choqués par la nouvelle. Plusieurs personnes décident de le manifester ouvertement (Gdansk), d'autres s'emploient à la prière ; des messes et veillées se multiplient sur tout le territoire. Le 30 octobre, selon la version officielle⁸, le corps de l'aumônier est retrouvé dans un lac artificiel formé par le barrage de Wloclawek. La tension dans le pays monte et le pouvoir est mis en difficulté. Le 3 novembre 1984, un demi-million de personnes assistent aux obsèques du père Popieluszko à Varsovie, célébrées par M^{gr} Jozef Glemp et treize évêques.

L'ENQUÊTE ET LA FABRICATION DE FAUX AVEUX

Dès le début de l'affaire, le pouvoir tente de faire croire qu'il ne s'agit que d'un « acte de banditisme », d'« une provocation dirigée contre le régime par les extrémistes de Solidarité » (Jerzy Urban, porte-parole du gouvernement de Jaruzelski, communiqué du 23 octobre) ou encore d'une

« provocation contre le ministère de l'Intérieur » (le même porte-parole, deux jours plus tard). Sans prendre de risques, les médias du bloc de l'Est souscrivent fidèlement à la version officielle polonaise : le Père Popieluszko, enlevé par des agresseurs inconnus, avait prêché contre la réconciliation nationale. L'agence TASS, la télévision et la radio soviétiques y voient une provocation politique dirigée contre les autorités qui « garantissaient la tranquillité du pays⁹. » Pour l'heure, aucun média n'ose mentionner le rôle de la police secrète dans l'enlèvement du prêtre.

L'enquête se poursuit. Le 24 octobre, la télévision polonaise annonce l'arrestation de cinq personnes dont un fonctionnaire du ministère de l'Intérieur, Grzegorz P. [Piotrowski]. Trois jours plus tard, le général Czesław Kiszczak (ministre de l'Intérieur) donne les noms des coupables : Leszek Pekala, Waldemar Chmielewski, Grzegorz Piotrowski. Le 30 octobre 1984, Jerzy Urban fait une déclaration officielle. Le 2 novembre on arrête deux colonels, Adam Pietruszka et Leszek Wolski, le dernier étant libéré peu après. Le général Platek est suspendu. Le général Jaruzelski se charge de superviser des activités du Parti au sein du ministère de l'Intérieur. Entre temps, des photos prises lors de la reconnaissance du corps à la morgue et lors de la messe d'enterrement commencent à circuler. Le 30 novembre, le colonel Trafalski et le commandant Platek, chargés de l'enquête sur le crime dans la région de Radom, meurent dans un étrange accident de voiture¹⁰.

Telle est la chronologie de faits dont l'origine remonte néanmoins à une période qui a précédé l'assassinat du prêtre. En effet, depuis plusieurs mois, on pouvait percevoir une pression constante de la part des Soviétiques appelant la direction polonaise à en finir avec la politisation du clergé. La conséquence directe de ceci se manifesta par des attaques verbales des gouvernants, principalement celles de Jerzy Urban (voir *supra*). Sous le pseudonyme de Jan Rem, dans un hebdomadaire intitulé *Tu, teraz (Ici, Maintenant)*, il parle des « séances de haine » tenues par Popieluszko dans « son église [...], le club politique le plus renommé en Pologne », la haine étant dirigée, comme il dit, contre « le communisme, contre les autorités, contre tout ce qui est la Pologne d'après-guerre¹¹. » On attaque le prêtre pour la philosophie du désordre qu'il « sème », on l'accuse d'être un « chrétien malhonnête ». Enfin, on tente de démontrer que son activité n'était qu'une action menée de façon consciente contre l'État¹². Les chefs du service de la Propagande n'hésitent donc pas à réclamer plus d'engagement de la part des journalistes, en les appelant à « montrer plus d'agressivité envers l'Église, [...] à rassembler toutes leurs forces pour lutter dans les articles de tête de la presse officielle contre les idées et les représentants de l'Église¹³. » Visiblement, Jerzy Popieluszko

posait de graves problèmes aux autorités polonaises : il représentait ce type nouveau de prêtres qui, en dépit de la répression, souhaitaient assurer un lien entre la ferveur religieuse et le sentiment anticommuniste et national. Soulignons à ce sujet que le Père Popieluszko n'est pas le seul à avoir été menacé et assassiné. On pourrait citer plusieurs autres noms de prêtres menant une activité patriotique, disparus de façon mystérieuse et au sujet desquels les communiqués officiels du ministère de l'Intérieur stipulaient toujours qu'« il n'y a[vait] pas de preuves qui indiqueraient l'action de tierces personnes dans leur disparition¹⁴. »

Aujourd'hui, on sait que les actions engagées par le pouvoir ne visaient qu'à gagner du temps pour préparer les Polonais à l'annonce de la mort du Père Jerzy et que cela lui a permis de préparer un scénario dans lequel il pouvait être blanchi, le crime étant présenté comme ayant été commis par une cellule isolée de l'appareil de sécurité. Ainsi s'est-on appliqué à feindre la transparence afin d'imposer une fausse interprétation. Un grand spectacle a été organisé, au cours duquel le pouvoir a tenté de transférer sur les accusés le poids de ses propres responsabilités. De faux aveux ont été fabriqués et les dépositions des témoins influencées. Pour autant, la myopie des autorités a empêché une anticipation des conséquences d'un procès contradictoire, tenu au sein d'une société civile hostile.

LE PROCÈS DE TORUN OU L'HISTOIRE D'UN (NON-) AVEU POLITIQUE

La préparation du procès a duré plus de deux mois. Le temps de peaufiner l'acte d'accusation du capitaine Grzegorz Piotrowski et des lieutenants Waldemar Chmielewski et Leszek Pekala, à qui s'est joint, fin novembre, celui du colonel Adam Pietruszka, inculpé de meurtre lui aussi. Ce temps a également été nécessaire pour que le gouvernement en place organise tous les éléments de l'enquête. En effet, il fut bientôt évident que le procès n'était qu'une mise en scène préparée à l'avance avec des résultats préalablement décidés. Ceci quand bien même les autorités polonaises – le général Jaruzelski en tête – tentaient-elles de convaincre les journalistes étrangers qu'on ne désirait que découvrir la vérité et que le procès serait mené de façon claire et honnête¹⁵. Et pour que tout soit « en règle » et que le scénario soit « respecté », le pouvoir décida de contrôler au plus près le déroulement du procès. Celui-ci fut retransmis en direct au ministère de l'Intérieur et au Comité central où siégeaient des commissions spéciales, prêtes à intervenir à tout moment, *via* le président du tribunal, Artur Kujawa.

La « mise en scène » s'ouvre le 27 décembre 1984 : elle comprend quatre inculpés et quatre-vingt-quatre témoins. La petite salle d'audience est comble. Les accusés se présentent à tour de rôle à la barre. Leurs témoignages sont attentivement écoutés par la famille du Père Jerzy ainsi que par les représentants de l'Église catholique, officiellement autorisés par le ministère de la Justice à porter plainte et à être représentés par les accusateurs adjoints. Dès le début, la partialité du président du tribunal, Artur Kujawa, est manifeste. Une fois évoqués par les accusés les noms de leurs supérieurs, impliqués dans l'affaire – (ministre adjoint de l'Intérieur et chef principal de la police secrète), Zenon Platek (chef du service n°4 de la police secrète, responsable de la surveillance de l'Église) –, il réagit immédiatement et interrompt les déclarations non prévues. Cependant, Waldemar Chmielewski et Grzegorz Piotrowski parlent du rôle joué par Zenon Platek ainsi que de sa responsabilité. Il est intéressant de noter que la presse polonaise passe totalement sous silence les déclarations des deux accusés, tout en témoignant de l'efficacité des censeurs.

Lorsque le président du tribunal ne parvient plus à maîtriser les déclarations qui « échappent » aux accusés et que le scénario dérape, il décide de suspendre l'audience. Après, tout bascule, comme au théâtre : Grzegorz Piotrowski réapparaît et, des notes à la main, il reprend son discours mais s'engage dans une autre voie. Sa défense se transforme en une attaque contre l'Église catholique en Pologne et contre le prêtre Jerzy Popieluszko qui serait son « instrument habile ». C'est alors qu'on assiste à un tournant essentiel du procès, le moment où l'accusé responsabilise l'Église – même si c'est de façon indirecte – de la mort de son serviteur : « L'Église se retrouvait donc sur le banc des accusés en la personne du fantôme de Jerzy Popieluszko, le cinquième prévenu, la victime devenue coupable de son propre meurtre¹⁶ ! »

Progressivement, l'État affinera la tactique adoptée. En effet, la tentative de criminaliser plus encore le principal accusé, Grzegorz Piotrowski, ayant échoué (celle qui consistait à présenter Grzegorz Piotrowski comme étant corrompu par des affaires frauduleuses avec des « centres de diversion » occidentaux), on passe à un autre scénario selon lequel on diffame la victime afin de placer, à travers lui, l'Église polonaise en position de cinquième accusé. Ceci de façon systématique, pour faire comprendre que, en réalité, Jerzy Popieluszko n'était pas si innocent qu'il y paraissait et que son assassin, Grzegorz Piotrowski, n'était pas aussi coupable qu'on voulait bien le dire. Sans blanchir l'accusé, on accuse la victime : une logique de contradictions incessante qui ne cesse de surprendre le

public. Ainsi l'État fait-il de Grzegorz Piotrowski un héros contradictoire : cruel, amoral, hypocrite et politiquement pervers d'un côté, il est valorisé par ses subordonnés de l'autre. Selon une tactique habile, il rassemble des valeurs et attitudes extrêmes. Ses déclarations sont entièrement contrôlées et son attitude illustre l'instrumentalisation de l'aveu à des fins proprement politiques. À la lumière de ladite logique étatique, il n'y a pas de vérité absolue, mais une vérité nécessaire ; il n'y a pas de mensonge mais « une ligne de vérité fluctuante¹⁷ ».

Un exemple illustre ceci. Répondant à une question concernant son comportement à l'égard du chauffeur du Père Jerzy durant l'enlèvement – « Avez-vous fait subir des sévices particuliers ? » –, le capitaine Grzegorz Piotrowski affirme : « D'un point de vue juridique, peut-être ; mais selon mon appréciation, c'était un traitement en douceur [...] Je n'avais pas l'intention de le faire souffrir physiquement. » Ainsi voit-on que les réponses de Grzegorz Piotrowski sont rarement nettes et directes. Il semble jouer un jeu, ou plutôt, celui de ses supérieurs. Le vocabulaire qu'il emploie abonde en « peut-être » ; il évite de répondre directement, expliquant qu'il n'est pas « en mesure » de le faire, voire qu'il ne faut pas « espérer de lui des réponses logiques¹⁸ ». À la fin de sa déposition, il refuse de répondre aux avocats de la partie civile¹⁹, prétendant vouloir bénéficier du droit de non-réponse. Contrairement à la procédure, non seulement ce droit lui est accordé par le président Kujawa, mais le procureur en personne vient à son secours, déclarant que l'accusé a le droit de refuser à tout moment « d'apporter des éclaircissements ». L'objection de M^e Grabinski, qui déclare que l'accusé n'a pas le droit d'éliminer les pièces du procès n'y fait rien : l'affaire semble classée.

Les causes et objectifs du discours de Grzegorz Piotrowski sont désormais connus. À la fin du procès, lorsque le masque tombe et que l'accusé redevient un policier ordinaire, il annonce lui-même qu'il agissait « selon le principe du moindre mal indispensable [pour] empêcher qu'un plus grand ne se réalise. » Depuis le fameux 13 décembre 1981, ce moment douloureux dont les principaux acteurs n'ont jamais été punis, ce type de « justification » est bien connu en Pologne²⁰. Quatre ans plus tard, l'histoire semble se répéter. Le capitaine Piotrowski, principal accusé dans l'affaire Popieluszko, se déclare donc seulement responsable de la mort de Popieluszko. Or, il considère que son acte était un mal moindre que les activités de sa victime. « Je suis un homme normal, dit-il, qui a une réaction normale face au mal²¹. »

Le procès de Torun se présente donc comme une mise en scène singulière où les rôles habituels sont renversés : l'avocat accuse la

victime, le procureur cherche à justifier l'accusé et le juge, faisant preuve d'un parti pris évident, connaît le verdict avant même que la sentence ne soit prononcée²². Il en va de même pour la déposition des autres accusés et celle du général Platek qui, convoqué à la barre le 21 janvier, se présente en tant que... témoin. Le juge fait semblant de ne pas entendre des mensonges que M^e Edward Wende²³, avocat du chauffeur de Popieluszko, tente vainement de déjouer.

LE VERDICT OU LA VICTOIRE À LA PYRRHUS²⁴

Le verdict ne fait que confirmer le tragique du spectacle judiciaire auquel participe non seulement la Pologne, mais aussi l'étranger dont des journalistes suivent, avec grand intérêt et dans la mesure du possible, l'évolution²⁵. Le procès s'achève le 7 février 1985 avec le verdict suivant : sont reconnus coupables et respectivement condamnés Grzegorz Piotrowski et Adam Pietruszka à 25 ans de réclusion criminelle, Leszek Pekala à 15 ans et Waldemar Chmielewski à 14 ans.

Le pouvoir remporte une victoire, mais il s'agit d'une victoire à la Pyrrhus. En effet, l'État prend conscience que son spectacle tourne finalement à la dénonciation d'un système qui avait engendré la mort d'un prêtre. Malgré tout, il ne baisse pas la garde et tâche de transformer l'échec en réussite. Les médias polonais officiels, donc pro-gouvernementaux, glorifient l'État et la justice et ne cessent d'applaudir ses dirigeants qui, comme le soulignent à maintes reprises les journaux, ont eu « le courage » d'organiser le procès sans huis clos, et ceci « par souci de présenter à la société entière la vérité objective²⁶. » « Le procès a montré que la loi de notre pays est la même pour chaque citoyen », conclut un journal de la jeunesse communiste²⁷.

Pourtant, peu de temps après le procès, une remise de peine, même partielle, sera accordée à plusieurs détenus. Le mardi 14 octobre 1986, sans qu'aucune justification ne soit donnée, le porte-parole du gouvernement annonce des mesures de clémence pour les assassins du Père Jerzy Popieluszko : Adam Pietruszka voit sa peine réduite de dix ans, Leszek Pekala et Waldemar Chmielewski également. Seul Grzegorz Piotrowski ne bénéficie d'aucune remise. Aux dires de Jerzy Urban, ces mesures s'inscrivent dans le cadre de l'amnistie et sont décrétées devoir être appliquées « dans un esprit d'entente nationale ».

Malgré une évidente hostilité de la société polonaise, l'État cherche, après le procès de Torun, les preuves du succès de la campagne anticléricale qu'il a engagée de longue date. Mais faut-il croire aux sondages,

réalisés en secret par le pouvoir en février 1985 ? Selon leurs résultats, plus de la moitié des enquêtés (53 %) trouvaient que tant l'État que l'Église étaient responsables du conflit qui opposait les deux institutions (15 % pour l'État, 10 % pour l'Église). De plus, 65 % croyaient que les prêtres ne devraient pas se « mêler » des affaires politiques ni en parler dans leurs homélies²⁸.

CONCLUSION

On ne cesse de se demander si, un jour, sera révélée la vérité sur les mécanismes ayant abouti à l'assassinat du Père Jerzy, ainsi qu'à celui d'autres prêtres ayant vécu une expérience similaire. Or, si l'on suit la transcription du procès, et surtout les passages biffés par les censeurs, on constate à quel point le non-aveu ou les faux aveux des accusés, leurs mensonges et manipulations, témoignent paradoxalement des effets pervers d'un spectacle monté de toutes pièces par le pouvoir de l'époque. Chaque coupe du censeur s'apparente à un aveu qui, en l'occurrence, est un aveu politique par excellence, mais aussi un aveu singulier car il puise dans le refus total de la vérité, et se fonde sur le mensonge et les apparences.

Ainsi, l'affaire Popieluszko, à côté de sa dimension politique, religieuse et proprement humaine, marque un tournant important dans la perception de l'aveu, conçu comme le vecteur de la vérité dans la Pologne des années 1980. Or, qu'en est-il d'un aveu qui se fait sous pression, par peur et/ou manipulation ? Qu'en est-il d'une situation qui dévoile sans dévoiler, condamne sans vraiment punir ? Le procès de la béatification du Père Jerzy s'achève, les documents semblent complets, mais l'histoire de son martyr reste toujours obscure. On ignore qui sont les vrais responsables et les circonstances du meurtre. Dès lors, ne reste que la vérité mi-avouée, les dépositions dont on lit entre les lignes maints doutes et interprétations. Ainsi sommes-nous face à un aveu singulier qui n'a jamais permis la découverte de la vérité, lui qui était instrumentalisé à des fins proprement politiques.

NOTES

¹ Le vingt-cinquième anniversaire de la mort du Père Jerzy y contribue sans aucun doute. Les médias polonais ne cessent de rappeler sa mort tragique ainsi que les circonstances ambiguës qui l'ont accompagnée. D'ailleurs, en 2009, en Pologne, un film de Rafaël Wieczynski retraçant la vie du prêtre, *Popieluszko, wolność jest w nas (Popieluszko. La liberté est en nous)* est sorti sur les écrans.

² Patrick Michel, Georges Mink, *Mort d'un prêtre. L'affaire Popieluszko : analyse d'une logique normalisatrice*, trad. du polonais par Maryla Laurent, Paris, Fayard 1985, 345 p., p. 49.

³ *Ibid.*, p. 50.

⁴ Il est ainsi désigné par M^{re} Bronislaw Debowski qui se réfère aux activités dérangeantes qu'il mène vis-à-vis du service de Sécurité dont les fonctionnaires cherchaient continuellement à le compromettre aux yeux de ses supérieurs, ainsi que de la société. Voir Jan Korch, *Le Père Jerzy Popieluszko. « Mon cri était celui de ma patrie »*, Paris, Bibliothèque AED, 2008, 241 p., p. 27.

⁵ À l'époque, le recrutement des séminaristes au service militaire était considéré comme un moyen de pression sur les évêques. Si l'un de ces derniers, comme le dit M^{re} Zbigniew Kraszewski (professeur au Séminaire de Varsovie), était « gênant » pour le pouvoir, on recrutait ses séminaristes, afin de les « chicaner » jusqu'à ce qu'ils renoncent à leur vocation. Il n'y avait pas d'instruction militaire, ajoute M^{re} Bronislaw Piasecki, ancien secrétaire du Primat de Pologne, mais une instruction politique, « quelques heures pas jour, ils [les séminaristes] étaient soumis au matraquage idéologique [...] ». Dans la plus grande partie de leur service, ils ne voyaient pas d'équipement militaire ». Voir à ce sujet les témoignages de M^{re} Kraszewski et de M^{re} Bronislaw Piasecki, in Jan Korch, *op. cit.*, p. 23 et p. 88.

⁶ Entre autres soins, il se fait opérer de la thyroïde et séjourne souvent à l'hôpital, ce qui influe sur sa sensibilité à la souffrance du prochain.

⁷ Pour plus d'informations, voir Jerzy Popieluszko, *Le chemin de ma croix. Messes à Varsovie*, trad. du Polonais par Michel de Wieyzka, Paris, Cana 1984, 198 p.

⁸ Nombreux sont les chercheurs qui soulignent que, dans l'affaire Popieluszko, il n'y a que la date et l'endroit de l'enlèvement qui sont sûrs, le reste étant discutable, si l'on s'en tient aux sources documentaires dont on dispose. Ainsi par exemple, Wojciech Sumlinski, dans son ouvrage sur l'assassinat du Père Popieluszko, juxtapose-t-il deux versions, celle officielle et celle des procureurs de l'Institut pour la mémoire nationale (IPN) de Lublin, en cherchant à dévoiler toute manipulation accompagnant dès le début le crime en question. À la lumière des documents, le corps du prêtre aurait dû être retrouvé le 26 octobre déjà, mais les autorités étaient alors seulement en train de préparer leur propre version des faits. Voir Wojciech Sumlinski, *Kto naprawił go zabił?*, Warszawa, Rosner i Wspólnicy, 2005, 271 p., p. 202-207.

⁹ Voir Roger Boyes & John Moody, *Le prêtre qui devait mourir. La tragédie du Père Jerzy Popieluszko*, Paris, A. Michel, 1987, p. 304 (Édition originale : *The Priest who had to die. The Tragedy of Father Jerzy Popieluszko*, London, Victor Gollancz, 1986, 204 p.)

¹⁰ Les deux enquêteurs ont heurté un chasse-neige, dans des circonstances inexplicables.

¹¹ N° 38 du 19 septembre 1984.

¹² Voir Boyes & John Moody, *Le prêtre qui devait mourir. La tragédie du Père Jerzy Popieluszko*, *op. cit.*, p. 285.

¹³ *Ibid.*

¹⁴ Dans ce cas, on peut citer Stefan Niedzielak, prêtre de Varsovie, qui se consacrait à soutenir et défendre l'intérêt du mouvement *Familles de Katyn*. On peut aussi évoquer les cas de Stanislaw Chac, enlevé et torturé le même jour que le Père Popieluszko, le Père Kosciolko et le Père Ziomek, agressés par des « voyous inconnus ». À chaque fois, la police secrète n'a aucunement cherché à retrouver les agresseurs. Voir Grazyna Sikorska, *Vie et mort de Jerzy Popieluszko*, Paris, Éd. du Cerf, 1985, 141 p., p. 128.

¹⁵ Du reste, on peut avoir l'impression que, par ce geste, le général Jaruzelski, a cherché à se racheter une légitimité nouvelle après les événements du 13 décembre 1981 (la déclaration de l'état de guerre en Pologne).

¹⁶ Voir Boyes & John Moody, *op. cit.*, p. 286.

¹⁷ Patrick Michel, Georges Mink, *op. cit.*, p. 62.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ La partie civile est représentée par M^{re} Grabinski, M^{re} Olszewski, M^{re} Piesiewicz et M^{re} Wende.

²⁰ Le 13 décembre 1981, un état de guerre fut déclaré en Pologne, quelques milliers de militants d'opposition furent internés, l'armée écrasa les grèves. Plusieurs militants d'opposition et du mouvement syndicaliste clandestin furent condamnés à la prison, d'autres furent contraints d'émigrer. Le général Jaruzelski affirma alors que sa décision de déclarer l'état de guerre avait été guidée par un sentiment patriotique, afin d'éviter le risque d'invasion militaire par les troupes soviétiques. Un mal, disait-il, mais pour éviter un mal encore plus grand. Toutefois, les paroles de son proche collaborateur, le colonel Ryszard Kuklinski, devenu agent de la CIA, ainsi que les documents des archives russes, contredisent cette thèse. Voir à ce sujet *Wojna z narodem widziana od urodka*, Gdansk, Wydawnictwo Litery 1987, 57 p.

²¹ C'est l'auteur qui souligne ; *ibid.*, p. 217.

²² Dans ce contexte, on revient souvent à un lapsus que le président Kujawa fit à la fin de la déposition de Grzegorz Piotrowski. En se tournant vers l'avocat du capitaine, il lui avait demandé s'il avait d'autres questions à poser en tant que conseiller de « l'accusé Popieluszko » (*ibid.*, p. 270).

²³ M^{re} Edward Wende avait la réputation d'être le défenseur attiré des hommes et des causes opposés au régime communiste.

²⁴ L'expression est empruntée à l'ouvrage de Patrick Michel et Georges Mink, *op. cit.*, p. 87.

²⁵ Quinze journalistes étrangers dont six occidentaux participent au procès.

²⁶ Voir *Polityka* (09/02/85).

²⁷ *Sztandar Młodych* (12/02/85).

²⁸ Pour les résultats du sondage, cf. Ewa K. Czaczkowska, Tomasz Węcicki, *Ksiądz Jerzy Popieluszko*, Warszawa, Swiat Ksiazki, 2009, p. 310.